

RESPONSABLE DE CELLULE -PATRIMOINE BATI

IDENTITE ET CADRE STATUTAIRE DE L'AGENT

NOM PRENOM

Statut : Titulaire / Contractuel (art.L.332-8 2° ou 332-14 du CGFP)
Catégorie : B/C
Filière : Technique
Famille de métiers : Encadrement de proximité
Niveau d'études minimum requis : Diplôme de niveau 5 ou équivalent et/ou expérience d'au moins 2 ans sur des fonctions similaires

Temps de travail : Complet
Cycle horaire : fixe (35/39h) ou variable (37h30)
Date prévisionnelle de prise de poste : 01/12/2025

POSITIONNEMENT DU POSTE

Direction Générale Adjointe des Services Techniques
Direction des Travaux et du Patrimoine
Service Exploitation
Cellule Patrimoine Bâti
N+1 : Responsable du Service Patrimoine

DEFINITION METIER

Le/La Responsable de Cellule garantit le bon fonctionnement de la cellule. Il/Elle est force de proposition et veille à l'application et à l'évolution des procédures en vigueur. Il/Elle pilote les projets qui lui sont confiés. Il/Elle est en charge du suivi budgétaire et du développement des compétences des agents placés sous sa responsabilité. Il/Elle décline les axes stratégiques de l'EPCI en actions opérationnelles.

FINALITE DU POSTE

Le/La Responsable de Cellule Patrimoine Bâti propose et met en œuvre les programmes de travaux nécessaires au maintien des conditions optimales d'utilisation et à la valorisation du patrimoine bâti de la collectivité afin d'offrir aux exploitants un site efficient. Il/Elle conseille la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et de la définition de la politique de sécurité, d'hygiène, et de respect de l'environnement. Il/Elle assure la relation « clientèle » avec les occupants et manage le personnel d'agents techniques placé sous sa responsabilité. Il/Elle organise et coordonne aux plans technique, administratif et financier, l'exécution des opérations d'entretien, d'amélioration, de réhabilitation et d'extension nécessaires à un fonctionnement efficient du patrimoine bâti. Il/Elle est garant(e) de la sécurité des occupants et usagers vis à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires).

ACTIVITES PRINCIPALES

TRONC COMMUN « Management opérationnel »

- Assurer le management des agents,
- Organiser et structurer les équipes,
- Participer au développement de l'EPCI,
- Piloter et évaluer les projets et activités,
- Assurer une fonction de contrôle et de validation des productions au regard des procédures internes et de la réglementation en vigueur,
- Fixer des objectifs opérationnels à ses collaborateurs et savoir les évaluer,
- Valoriser les qualités et compétences de ses collaborateurs,
- Optimiser la gestion financière,
- Donner du sens aux actions en déclinant les axes stratégiques de l'EPCI.

TRONC COMMUN « Management RH »

- Traiter les données administratives liées à la gestion des ressources humaines (gestion des congés, des plannings, des heures supplémentaires, etc.),
- Réaliser les entretiens professionnels,
- Participer à la préparation du plan de formation.
- Participer à l'actualisation des fiches de postes lors de la campagne annuelle d'évaluation.

TRONC COMMUN « Gestion de projet »

- Elaborer ou participer à l'élaboration du ou des cahiers des charges des projets,
- Piloter le projet en constituant, organisant, coordonnant et animant l'équipe projet selon le cahier des charges,
- Constituer, animer et coordonner un groupe de travail, un réseau de partenaires,
- Construire une méthodologie adaptée aux projets : déterminer une programmation des actions et des moyens à mettre en œuvre, élaborer des procédures adaptées,
- Produire les outils de suivi et de reporting (analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et/ou qualitatives) associés au projet,
- Participer à la négociation et à l'allocation des moyens et optimiser les ressources prévisionnelles allouées dans le cadre des projets,
- Gérer et anticiper les risques et les aléas sur le projet,

RESPONSABLE DE CELLULE -PATRIMOINE BATI

- Alerter l'autorité sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une stratégie ou à un projet,
- Communiquer sur l'avancement du projet,
- Exercer une fonction de veille sur le domaine traité,
- Participer aux bilans et aux retours d'expérience.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES PRINCIPALES

Connaissances	I	P	M	E
Environnement territorial			X	
Organisation et services de l'EPCI			X	
Instances, processus et circuits de décision de l'EPCI			X	
Environnement professionnel du/des domaines d'activité (acteurs, partenaires, etc.)			X	
Enjeux, évolutions et cadre normatif du/des domaines d'activité			X	
Règles de déontologie du/des domaines d'activité			X	
Finances publiques, comptabilités publique et privée		X		
Marchés publics et achats		X		
Financements publics (dont circuits de demandes de subventions)		X		
Statut de la fonction publique territoriale		X		
Techniques de management		X		
Principes du management opérationnel		X		
Méthodologie et outils du management par objectif		X		
Techniques de négociation		X		
Méthode et ingénierie de projet		X		
Dialogue social		X		
Savoir-faire	I	P	M	E
Conseiller		X		
Manager une équipe		X		
Programmer, planifier et coordonner les activités			X	
Savoir déléguer, contrôler et évaluer			X	
Gérer un conflit		X		
Travailler et animer en/une équipe (en transversalité)			X	
Travailler et animer en/un réseau		X		
Animer une réunion			X	
Élaborer et gérer un budget		X		
Conduire et gérer un projet		X		
Communiquer en interne et en externe		X		
Réaliser un reporting écrit et oral (tableaux de bord, indicateurs, etc.)			X	
Rédiger un cahier des charges			X	
Assurer une veille juridique et réglementaire		X		
Outils bureautiques et environnement Web			X	
Logiciels métiers			X	

Savoir-être

Esprit d'analyse et de synthèse
 Autonomie
 Rigueur
 Organisation
 Disponibilité
 Réactivité

Sens des responsabilités
 Sens relationnel
 Esprit d'équipe
 Force de proposition
 Diplomatie
 Discrétion

ACTIVITES SPECIFIQUES

Mise en œuvre de la stratégie de la collectivité en matière de patrimoine bâti :

- Participer à la conception du plan stratégique patrimonial intégrant les enjeux du développement durable par l'identification des nouvelles attentes des utilisateurs et usagers des sites,
- Elaborer et mettre en œuvre à la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement relative au patrimoine bâti en intégrant la notion de coût global,
- Conduire l'analyse des besoins en matière d'entretien, de maintenance et d'amélioration du patrimoine bâti de la collectivité au travers d'outils adaptés,

RESPONSABLE DE CELLULE -PATRIMOINE BATI

- Réaliser un diagnostic sur le patrimoine bâti de l'EPCI en recensant les équipements à maintenir et en inventoriant les causes de vieillissement des ouvrages (altération des matériaux, pathologie des ouvrages),
- Mettre en œuvre le plan d'action adapté à la mise en conformité, à la gestion et à l'amélioration des équipements,
- Etudier les demandes de travaux liées aux obligations de la collectivité, rechercher, faire émerger et proposer des solutions à étudier ou des solutions légères et opérationnelles à mettre en œuvre rapidement,
- Gérer un patrimoine en intégrant la notion de coût global et en garantissant la sécurité, la solidité et la sûreté dans les bâtiments,
- Participer à l'élaboration et assurer la mise en œuvre d'un plan de transition écologique du patrimoine bâti de l'EPCI.

Montage, planification, coordination d'opérations de construction, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien, maintenance des bâtiments :

- Mener et suivre ou participer des études de faisabilité et de programmation avec les directions de compétence,
- Définir et faire valider les missions et objectifs prioritaires des agents sous sa responsabilité,
- Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés dans le cadre de la création, de la réhabilitation, de la gestion et de la déconstruction des bâtiments,
- Proposer des modes de portage et de réalisation,
- Assurer l'organisation, la coordination et le pilotage des opérations par l'élaboration et/ou contrôle des pièces techniques des dossiers de consultation, des analyses des offres, du suivi de l'exécution et de la réception des travaux,
- Etablir les fiches projets relatives aux opérations,
- Suivre les interventions correctives et préventives nécessaires au fonctionnement des bâtiments et à l'exploitation des équipements et assurer la « traçabilité » des réclamations (incidents, travaux).

Coordination des services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et l'acte de construire :

- Développer et conduire des projets inter et intra services, entre collectivités, entre État et collectivités, avec les partenaires externes,
- Animer la dynamique du projet,
- Choisir des options techniques à mettre en œuvre,
- Rendre lisible les actions du service de manière à optimiser les échanges entre équipes, clients, entreprises par la production d'indicateurs de suivi (tableaux, de bord, statistiques, bilans),
- Elaborer et mettre à jour les processus d'activités liés à la gestion des sites,
- Préparer et assurer le suivi financier nécessaire au bon fonctionnement de la cellule,
- Contrôler les dépenses,
- Renseigner et communiquer l'état d'avancement et l'achèvement des opérations sur le système d'information dédié,
- Capitaliser les données et actualiser les plans propres à chaque site à l'issue de toute intervention réalisée,
- Veiller au respect et à l'application des mesures d'hygiène et de sécurité par les agents placés sous son autorité (port des Équipements de Protection Individuelle (EPI), procédures d'utilisation et d'entretien des machines-outils, restrictions médicales éventuelles en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines).

Supervision de projets et représentation du maître d'ouvrage :

- Mettre en place et suivre les outils (marchés, moyens...Etc) nécessaire au fonctionnement de la cellule,
- Superviser l'organisation d'un chantier,
- Faire respecter les ratios qualité/coûts/délais,
- Apprécier la conformité des réalisations au regard du cahier des charges du contrat,
- Mesurer l'impact de la réalisation : retour sur investissement, coût maintenance, coût global,
- S'assurer de la levée des réserves,
- Anticiper les dossiers de contentieux et les gérer.

Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments :

- Faire respecter l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels,
- Assurer une veille juridique et réglementaire,
- Appliquer la réglementation propre au bâtiment,
- Développer un dispositif de contrôle hygiène et sécurité,

RESPONSABLE DE CELLULE -PATRIMOINE BATI

- Prendre en compte la sécurité incendie,
- Développer des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus,
- Participer aux commissions de sécurité,
- Développer une stratégie de diagnostic des insolidités du bâti,
- Développer une stratégie de protection des bâtiments contre l'intrusion et la malveillance.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES SPECIFIQUES

Connaissances	I	P	M	E
Code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement, code de l'urbanisme, code général des propriétés et personnes publiques, code du travail, code du patrimoine			X	
CCAG Travaux, DTU et règles de la construction, Loi MOP		X		
Démarches qualité environnementale des bâtiments (QEB)			X	
Préservation et valorisation des patrimoines				
Diagnostiques réglementaires et leurs échéances			X	
Gestion écoresponsable du patrimoine (tri, économies d'eau, etc.)			X	
Suivi de la qualité de l'air intérieur			X	
Techniques d'ingénierie du bâtiment : gros œuvre et second œuvre			X	
Règles de la maîtrise d'ouvrage publique			X	
Assurances des constructeurs (RC, DO, TRC, etc.)		X		
Législation amiante, plomb, qualité de l'air			X	
Normes de construction françaises et européennes			X	
Techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO)		X		
Logiciel GMAO			X	
Préservation et valorisation du patrimoine bâti			X	
Réglementation thermique			X	
Enjeux de la qualité de l'air intérieur			X	
Accessibilité, sécurité incendie			X	
Techniques du bâtiment gros œuvre et second œuvre			X	
Techniques du génie civil		X		
Techniques en construction			X	
Electricité tertiaire, industrielle et éclairage public			X	
Savoir-faire	I	P	M	E
Lecture de plan et représentations techniques			X	
Techniques et outils de planification d'opérations de construction			X	
Réaliser un diagnostic (solidité, énergétique, acoustique, accessibilité, etc.) sur le patrimoine bâti			X	
Analyser la structure d'un bâtiment existant par des relevés			X	
Intégrer, dans ses analyses, les problématiques des différents services spécialisés			X	
Informers les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix			X	
Maîtriser les techniques de mise en œuvre des matériels, matériaux et équipements de construction			X	
Calculer l'enveloppe financière d'un projet de construction ou de réhabilitation			X	
Maîtriser les contraintes réglementaires			X	
Mettre en œuvre des processus de travail éco-responsables utilisant des matériaux écologiques			X	
Vérifier la conformité des prestations des entreprises avec les clauses techniques définies dans les marchés			X	
Veiller à la bonne application des règles techniques et des normes lors de la réalisation des bâtiments, dans le cadre éventuel d'une démarche qualité ou d'une certification			X	
Contrôler la conformité des documents administratifs			X	
Contrôler la gestion et l'engagement des dépenses			X	
Développer des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus			X	

RESPONSABLE DE CELLULE -PATRIMOINE BATI

ACTIVITES SECONDAIRES

- Prévenir et participer à la gestion des crises liées à des événements exceptionnels.

TECHNICITE

CONDITIONS D'EXERCICE

<u>Lieu d'affectation</u> : Ansellia.	<u>Bureautique</u> : Poste de travail, Logiciels métier, Téléphone mobile.	<u>Certification/Brevet/Permis</u> : Permis B.	<u>Conditions particulières</u> : Disponibilité, Gestion du temps arythmique : Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service public, Déplacements fréquents, Equipements de Protection Individuelle (EPI).
--	---	---	---

NB : Une fiche de poste n'a pas vocation à être exhaustive. Elle peut évoluer (révision, mise à jour) en fonction des nécessités de service.